

Journal du Lot 10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La réunion des experts des bel-ligérants à Bruxelles. — La crise du chômage. Elle doit disparaître par le concours du vendeur et de l'acheteur. — Constantin rentre à Athènes, appelé par un plébiscite ébou-riffant ! L'ère des difficultés commence pour lui.

C'est cette semaine que doivent se rencontrer les experts de l'Entente et de l'Allemagne pour fixer le montant des réparations dues par les vaincus, montant qui doit être chiffré à la date du 1^{er} mai d'après le traité de Versailles.

Les délégués des Puissances se ren-contreront aujourd'hui à Bruxelles. Les débats seront longs. La solution définitive ne sortira pas encore de ces réunions. Les experts ont pour mis-sion de la préparer par une discus-sion serrée qui sera suivie d'un rap-port de chaque groupe de délégués au gouvernement qui les a mandatés.

La question est grave. Le Temps en montre les difficultés dans une re-marquable étude dont la conclusion est particulièrement intéressante :

La fixation de la dette allemande devient un acte qui, tout en réservant intégrale-ment les droits des créanciers, doit évit-er d'écraser le débiteur et de lancer le monde entier dans la plus folle des polémiques ; celle qui roulerait sur des centaines de milliards imaginaires.

Mais, comme le gouvernement français et ses experts s'en rendent compte, la fixation de la dette est une chose et son recouvrement en est une autre. Le recou-vrement dépend de ce que l'Allemagne est capable de payer. Peut-on évaluer actuel-lement la capacité de paiement de l'Alle-magne ? Nous ne le croyons pas, et qui-conque jette les yeux sur les finances allemandes sera sans doute du même avis.

S'il en est ainsi, pourquoi n'opérerait-on pas en deux étapes ?

A titre provisoire, on pourrait décider que l'Allemagne, pendant les trois années 1921, 1922 et 1923, fera à ses créanciers certains versements périodiques dont la nature (matières premières, produits fabri-qués, fourniture de main-d'œuvre, paye-ments en espèces, etc.) et le montant seraient fixés dès maintenant. Avant la fin de cette période provisoire, l'on fixe-rait, en présence d'une Allemagne qui aurait en le temps de revenir à un état normal, le nombre et la progression des annuités que le Reich aurait à payer.

Ce serait pour l'Allemagne un très grand bienfait d'avoir ainsi une période de con-valescence, pendant laquelle elle com-trait d'avance le total et l'échelonnement de ce qu'elle doit verser (y compris le coût de l'occupation militaire). Mais on s'aper-çoit aussitôt que les créanciers de l'Alle-magne courraient deux risques assez graves. Si l'Allemagne se rétablit pendant la période de convalescence, non pro-fiterait-elle pas de ses ressources et de sa vi-gueur pour se dérober, dans trois ans, à ses obligations ? Si au contraire elle ne sait pas ou ne veut pas revenir solvable, les créanciers qui délibèrent dans trois ans ne se trouveront-ils pas devant un banqueroutier qui se sera arrangé pour n'avoir plus aucun actif ? Telles sont les objections qu'on peut faire et qu'on fera. Il s'agit d'y parer.

Pour prouver que l'Allemagne ne cher-chera pas à se dérober, il faudrait que le gouvernement du Reich promît dès main-tenant — non pas par une signature for-cée qu'il renierait ensuite, mais par un engagement librement consenti — que l'Allemagne donnera en gage à ses créan-ciers certains revenus considérables et faciles à percevoir, au cas où elle ne pour-rait ou ne voudrait pas leur promettre dans trois ans les annuités qu'ils exige-raient.

Pour prévenir d'autre part une banque-roule de l'Allemagne, il faudrait que le gouvernement du Reich soumit aux puis-sances de l'Entente le programme suivant lequel il se propose de relever ses finan-ces et particulièrement d'assainir sa situa-tion monétaire. Il est extrêmement proba-ble que tout programme de cette nature comportera une aide financière des Etats-Unis. Les gouvernements de l'Entente, en exposant aux Etats-Unis la solution si humaine qu'ils proposent de donner au problème des réparations, pourraient alors demander ce qui, l'aide américai-ne à l'Allemagne soit subordonnée à l'exé-cution des engagements que l'Allemagne prendrait envers les nations ravagées.

Voilà l'esquisse d'une politique. Nous ne prétendons assurément pas qu'elle soit parfaite. Si l'on prend la peine de la criti-quer, nous espérons seulement, dans l'in-térêt général, qu'on prendra aussi la peine d'apporter mieux.

La crise du chômage persiste. Cela tient à ce que le consommateur exa-gère ses restrictions et, aussi, à ce que le détaillant résiste, en général, de tout son pouvoir à la baisse.

Un organe économique, la « Jour-née Industrielle », donne à ce sujet de sages conseils à ce dernier :

« Il faut maintenant que les dé-taillants consentent un sacrifice. Sans doute ils ont acheté très cher les marchandises en magasin. Mais ils vont acheter beaucoup moins cher. Qu'ils fassent une moyenne entre les deux prix de revient et qu'ils abaissent leur prix de vente. Ainsi ils ramèneront l'acheteur. Les stocks — qui ne sont pas considérables — s'épuiseront vite. De nouveaux ordres pourront être donnés à la fabrique. Le chômage et la crise de crédit se-ront évités. »

Un autre argument peut être in-voqué qui a sa valeur : Au moment de la hausse, le détaillant comme tous les commerçants, comme tous les industriels, avaient des stocks en rapport avec leurs affaires normales. Ils ont profité de la hausse. Il est équi-table qu'une moyenne soit éta-ble entre le prix rémunérateur et le prix désavantageux. Un sacrifice s'impose. Ne vaudrait-il pas mieux, pour un commerçant, limiter sa perte en liquidant au plus vite ses stocks, même au prix d'achat, que de s'en-têter à attendre une hausse nouvelle invraisemblable ? Et si, comme il faut le souhaiter, la baisse s'accen-tue, le sacrifice ne sera-t-il pas plus pénible par cette attente maladroite ?

Si la baisse nécessaire gagne tous les négociants du haut en bas de l'échelle, si le commerce s'en tient au seul bénéfice équitable indispensable, le public cessera de se restreindre et la crise disparaîtra rapidement.

Maurice Colrat écrit : « L'industrie et le commerce avaient été envahis depuis la guerre par des amateurs et des mercantis qui vivaient de la hausse sans se préoccuper d'asseoir sur des bases solides leur boutique ou leur atelier. Ils seront sans doute les premières victimes de la tourmente, qu'ils ont largement contribué à déclencher. Personne ne pleurera sur leur sort. »

Les mercantis n'intéressent per-sonne en effet, mais à côté des exploi-teurs rapaces, qui sont heureusement l'infime minorité, il y a le commerce honnête et la masse des travailleurs qui souhaitent la fin du malaise éco-nomique désastreux pour tous.

Ce malaise cessera le jour où, du petit vendeur au grand fabricant, on en reviendra aux saines traditions d'avant-guerre, c'est-à-dire quand on voudra comprendre que l'aisance doit être le fruit d'une existence de la-beur et non le résultat de quelques années ou de quelques mois d'une exploitation scandaleuse du gros pu-blic.

Ce dernier veut bien aider par ses achats à la reprise des affaires, mais il entend, au préalable, que change la mentalité du négociant de guerre. Qui oserait le blâmer ?

Constantin rentre à Athènes. Au même moment on publie quelques renseignements sur le plébiscite du 28 novembre. Il a fallu une quin-zaine à Gounaris pour mettre au point les résultats du vote. Cela suffit pour nous édifier sur la sincérité des notes données à la presse.

Les ministres grecs ont forcé la mesure. Leurs chiffres ahurissants n'auraient pas le pouvoir de convaincre le public, sinon du tripatoillage savant qui a présidé au vote. Il suffit pour s'en convaincre de rappor-ter les chiffres des élections générale-s de ceux du plébiscite.

Aux élections générales, il y a eu 852.000 votants. 45 0/0 des voix étaient allées aux candidats vénézéli-s.

Au plébiscite, les partisans de Ve-nizelos se sont abstenus, il y a eu néanmoins plus d'un million de vo-tants !... Et l'unanimité moins dix mille voix (!...) s'est prononcée pour Constantin.

Done, le 14 novembre 45 0/0 des électeurs étaient hostiles au monar-que ; le 28 novembre cette hostilité était réduite à 1 pour cent. C'est d'une merveilleuse prestidigitacion.

Les correspondances venues d'Athènes donnent, d'ailleurs, des rensei-gnements édifiants sur la pression exercée par le gouvernement. Gounaris menaçait de prison les récalci-trants pour « rébellion contre l'auto-rité ». Ses agents déclaraient que les électeurs qui ne voteraient pas « seraient abandonnés à la discrétion du peuple ». Les promesses n'ont pas manqué avant le scrutin : on garan-tissait la démobilisation immédiate et le pain à 50 centimes le kilo-gramme au lieu de 1 fr. 20. On agis-sait par... persuasion sur les fonc-tionnaires. Par exemple, le directeur de la Banque nationale fut ap-

préhendu par la force, sous la me-nace des revolvers, et conduit de la Banque à l'Esplanade. Là il dut crier : Vive Constantin.

C'est dans toute sa beauté le ré-gime de la liberté.

On est donc fixé sur la sincérité du vote qui rappelle, à l'unanimité, Constantin à Athènes.

Le roi fait une rentrée triomphale. Reste à savoir si l'avenir ne réserve pas de cruelles déceptions au peu-ple Hellène : la drachme baisse sans limite, les caisses du trésor sont vi-des, les Alliés coupent tout crédit, la discorde paraît régner dans l'armée d'Asie-Mineure et les Grecs de Con-stantinople, comme ceux qui sont hors de la portée du ministère hel-lène, protestent violemment contre le retour de Constantin.

Cela n'est pas d'un heureux pré-sage pour le règne du monarque.

Aujourd'hui, les roses ; demain, peut-être, les épines !..

Il est vrai que les dépêches annon-çant que Constantin ferait une fausse rentrée. Aussitôt remonté sur le trône, il abdiquerait en faveur de son fils aîné.

« Le roi est quelque chose, écrit M. Poincaré dans la Revue des Deux Mondes, mais il n'est pas tout. Que sera demain la politique extérieure de la Grèce ? Là est toute la question. Ce n'est pas contra un homme, fut-ce une tête couronnée, que nous avons à nous tenir en garde, c'est contre le virus germanique qui s'est, de nou-veau, insinué en Grèce et qui menace de contaminer l'Orient. »

A. C.

INFORMATIONS

Londres adopte Verdun

Le comité de secours aux régions dévastées de la France s'est réuni cette après-midi à Mansion-House, sous la présidence du lord-maire de Londres. Sur une première motion de lord Derby, il fut décidé que la capi-tale anglaise adopterait une ville française et sur une seconde motion présentée par M. R. Mackenna, ap-puyée par M. Stanley Machen, le choix s'est porté sur la ville de Ver-dun et un certain nombre de villages situés dans la vallée de la Meuse, aux environs immédiats de l'héroïque cité. Le lord-maire de Londres a été nommé président du comité d'adop-tion et lord Derby, président du co-mité exécutif chargé de s'enquérir des besoins immédiats de la ville.

Rupture des relations diplomatiques entre la Hollande et la Serbie

Un différend s'est produit entre le gouvernement néerlandais et le gou-vernement serbe au sujet de la ma-nière d'agir de ce dernier à l'égard du consul hollandais à Belgrade. La façon d'agir du gouvernement serbe vis-à-vis du gouvernement holla-dais a été jugée par ce dernier en contradiction avec une attitude pro-pre au maintien des bonnes relations internationales et le gouvernement néerlandais a donné l'ordre à son ministre à Belgrade de quitter la Serbie. Il a informé le chargé d'affaires serbe à La Haye que le gou-vernement néerlandais n'attachait plus le prix à sa présence à La Haye.

Une sommation de l'Entente

Le général Nollet a fait savoir au gouvernement allemand qu'il ne pou-vait admettre les explications don-nées en réponse à la note des alliés concernant le désarmement des gar-des d'habitants.

D'autre part, le chef de la mission militaire interalliée ayant appris que des canons de siège étaient conservés contrairement aux stipulations du traité de Versailles et malgré les de-mandes répétées des alliés, a sommé le gouvernement allemand de donner des ordres pour que la destruction de ces pièces soit exécutée avant le 15 décembre.

Pour la paix de l'Europe

M. Harding s'est entretenu avec M. Hoover. Celui-ci s'est prononcé en faveur de l'entrée des Etats-Unis dans la Ligue des Nations. Il con-seille toutefois d'apporter des modi-fications dans son fonctionnement.

M. Hoover considère que la fixa-tion de l'indemnité allemande, la so-lution du problème russe et l'ouve-rture de crédits à l'Europe sont essen-tiels pour le rétablissement de la paix en Europe.

Le service militaire

Le projet de loi sur le recrutement de l'armée pose en principe que la durée du service actif sera réduite à dix-huit mois, à partir de la classe 1922, sous la réserve que d'ici là cer-taines mesures, telles que l'augmenta-tion du nombre des engagements et rengagés, l'accroissement des trou-pes indigènes et l'emploi de la main-d'œuvre civile seront réorganisés.

Sous ces réserves, la classe 1922 et les classes suivantes, qui seront in-corporées par moitié en avril et octo-bre de l'année dans laquelle les jeun-es gens auront vingt ans, ne feront que dix-huit mois.

Pour réaliser la transition du ser-vice de trois ans au service de dix-huit mois, les classes 1920 et 1921 devront faire deux ans de service.

M. André Lefèvre démissionnera-t-il ?

Plusieurs députés, qui ont eu l'oc-casion de s'entretenir avec M. A. Le-fèvre, ministre de la guerre, déclai-ent que celui-ci leur a annoncé qu'il se proposait de repartir incessam-ment pour Vichy, et qu'après avoir, il remettrait sa démission au pré-sident du Conseil.

On ajoute que si M. A. Lefèvre per-sistait dans sa résolution, sa démis-sion serait vraisemblablement rendue publique demain. Cependant, au mi-nistère de la guerre, on se refuse jus-qu'ici à confirmer ou à infirmer cette nouvelle.

Les élections législatives suspendues

Par 12 voix et 2 abstentions, la commission du suffrage universel a adopté le rapport de M. Baréty, con-cluant à l'adoption de la proposition de loi tendant à suspendre les élec-tions législatives partielles jusqu'à après la publication au Journal officiel des résultats du recensement de la population, fixée au 6 mars 1921.

L'ambassade auprès du Vatican

La commission sénatoriale des af-faires étrangères s'est occupée du ré-tablissement de l'ambassade auprès du Vatican. Plusieurs sénateurs ont déposé une motion préjudicielle ten-dant à ajourner la discussion jus-qu'au mois de janvier, c'est-à-dire après les élections sénatoriales.

Finalement la commission a déci-dé, sur la demande de M. Méline, d'ajourner l'examen de la motion pré-judicielle jusqu'après une audition du gouvernement réclamée pour le plus tôt possible.

Tirages Financiers

Ville de Paris
Le numéro 383.750, gagne 150.000 francs ; le numéro 289.403 gagne 50.000 francs.

Chambre des Députés

Session du 14 décembre 1920

Dans la séance du matin, la Cham-bre reprend la discussion du projet relatif au nouveau régime des che-mins de fer.

MM. Chassaing-Goyon, Dior, Lo-bet présentent diverses observations. M. l'abbé Lemire votera le projet.

Dans la séance de l'après-midi, M. Loucheur développe une proposition de réorganisation des chemins de fer dont il est l'auteur.

Dans l'ensemble, il accepte le pro-jet du Gouvernement, mais il remar-que que le projet est essentiellement étalé.

M. le Trocquer, ministre des tra-vaux publics, soutient le projet du Gouvernement. La discussion générale est close par 422 voix contre 153 et le passage à la discussion des articles est voté.

M. Blum critique le projet. La suite de la discussion est ren-voyée à une séance ultérieure.

Session du 15 décembre 1920
La Chambre continue la discussion du projet relatif au nouveau régime des chemins de fer.

M. Blum soutient son contre-projet qui est la nationalisation des che-mins de fer qui seraient placés sous la direction d'un organisme écono-mique appelé « office national des chemins de fer. »

MM. Sibille et le Trocquer combat-tent le contre-projet qui est rejeté par 431 voix contre 137.

Sénat

Session du 14 décembre 1920

Le Président rend un hommage à M. Léon Bourgeois qui vient d'obte-nir le prix Nobel.

Un projet prorogeant de trois mois les effets de la loi instituant une pro-moction dans la Légion d'honneur et les médailles militaires, est voté.

Le Sénat discute le projet de loi sur l'amnistie voté par la Chambre. M. Pouille fait l'historique de la ques-tion. 40.000 grâces, dit-il, ont été ac-cordées.

MM. Marin et de Monzie deman-dent de voter l'amnistie pour les faits de grève.

La suite de la discussion est ren-voyée à une séance ultérieure.

CHRONIQUE LOCALE

ÉCLAIRAGE

Dans un de nos précédents numé-ros, nous avons parlé de l'éclairage de la ville et, avec le public cadur-cien, nous disions que l'éclairage au gaz était par trop réduit.

C'est ce que nous répétons dans plu-sieurs lettres, plusieurs habitants de divers quartiers et faubourgs de la ville.

Les soirs de pluie, dès 6 heures 1/2 il est très difficile et même dange-reux de s'aventurer du côté de Cabes-sut et dans un très grand nombre de rues.

Après 11 heures du soir, quand les becs de gaz sont éteints, c'est pire. C'est une constatation que peuvent faire ceux qui sortent du théâtre ou du cinéma.

Avant la guerre, on comptait en-viron 380 becs de gaz qui étaient allu-més tous les soirs ; malheur, si l'un d'eux s'éteignait avant l'heure. D'abord, si les agents de police au cours de leur tournée, s'en aperce-vaient, ils devaient le signaler. En outre, les habitants du quartier adres-saient une protestation à la mairie.

Le fait ne se renouvelait pas... de longtemps.

Les 380 becs de gaz environ, ne flambaient pas toute la nuit ; mais on en laissait un assez grand nom-bre pour éclairer la ville dans ses moindres recoins.

Aussi, comme nous le rappelons ces jours derniers, Cahors était con-sidéré comme la ville la mieux éclairée de la région.

Or, aujourd'hui, il y a à peine 130 ou 135 becs de gaz allumés et jusqu'à 11 heures du soir seulement.

Et cependant, n'y a-t-il pas de gaz ? Sommes-nous à l'époque où les restrictions de lumière étaient indis-pensables ? Non.

On peut, si on le veut, éclairer la ville comme avant-guerre. Il suffit de voter quelques crédits supplémen-taires.

Et Cahors redeviendra la ville la mieux éclairée de la région.

LOUIS BONNET.

Justice de paix

M. Belpech, est nommé juge sup-pléant du juge de paix à Souillac, en remplacement de M. Bayles, atteint par la limite d'âge.

Préfecture de la Seine

M. Teychenné Jean-Pierre, ex-ad-judant au 7^e d'infanterie, et M. Del-pech Pierre, ex-sergent au 207^e d'in-fanterie, sont nommés expéditionnai-res de 8^e classe à la Préfecture de la Seine.

Horaires des trains

Monsieur le Préfet du Lot, a reçu la lettre suivante du chef de l'exploita-tion de la compagnie du P. O. au sujet des horaires du train de Libos à Cahors.

« Par lettre en date des 2 et 3 décem-bre, vous avez bien voulu me trans-mettre les vœux émis par les consei-ls municipaux de Luzech, de Douelle, etc., en faveur de l'améliora-tion des horaires sur la ligne de Monsempron-Libos à Cahors, en vue d'augmenter le séjour à Cahors.

« J'ai l'honneur de vous faire con-naître, Monsieur le Préfet, que pour donner satisfaction, dans toute la mesure du possible, aux desiderata dont il s'agit, nous sommes disposés

à tenter l'essai, le 3 janvier prochain, jour de grande foire à Cahors, d'un train supplémentaire qui partira de cette ville à 18 h. pour arriver à Monsempron-Libos à 19 h. 48, après avoir desservi toutes les stations in-termédiaires. »

CHRONIQUE SPORTIVE

Voici qu'au moment où nous met-tons sous presse se déroule une nou-velle manche de ce combat entre équipes Cadurciennes et Montalba-naises qui semble prendre une si grande ampleur cette année. Après le match 7 contre 11, l'Aviron di-manche remettrait les choses à égalité en battant par 6 points à 0 l'équi-pe première des cheminots Montalba-nais. Aujourd'hui la vaillante « Quer-cynoise » défend ses couleurs sur terrain adverse, contre le « Boos-ching-Club » de l'école normale qui l'an dernier vint chez nous chercher un match nul. Qu'ont fait nos har-dis potaches contre la phalange noire ? Sans craindre un écrasement nous ne pensions pas qu'ils nous re-venaient victorieux, surtout si les normaliens ont mis en ligne dans leur team les Pons, les Aveillé de l'U. S. M. ; sans doute nos potaches ont résisté de leur mieux, mais leur équipe formée d'éléments trop jeun-es qui n'ont pas la science de leurs aînés, est très loin de la forme du quinze de l'an dernier, qui même avec Bessières, Combalbert et Lacoste ne réussit qu'un match nul. Quoiqu'il en soit nos lycéens ont tous fait leur devoir, et si par cas la chance leur a souri, qui sait si même sans victoire, ils ne conserveront pas la renommée justement acquise l'an dernier par leur club lors du déplacement contre le lycée Ingres.

Une autre phase de ce duel, Cahors-Montaban, se déroulera sans doute à Cahors dimanche prochain, si ainsi qu'ils le demandent, nos nor-maliens reçoivent ce même « boos-ching » qui joue aujourd'hui contre le lycée Gambetta. Avec cette partie, qui se jouera au stade de l'Île, c'est surtout la perspective du match Cahors-Villeneuve qui amènera diman-che la grande foule vers Cabessus.

Après les bonnes équipes qui vien-ent de défilé devant le public cadur-cien voici le Périgord-Agenais et nous félicitons l'Aviron du choix qu'il a fait en Villeneuve, club favori de la deuxième série, car l'intérêt du match est fortement accru de la rivalité sportive existant entre les deux villes. Chacun se souvient des ému-vantes courses en Outrigger qui avant-guerre passionnait tant le public, et nous ne pouvons ne pas nous souve-nir que cet été encore les rameurs de l'Aviron si brillants cette saison firent baisser pavillon à l'Aviron Ville-neuvois. Quant au football où la riva-lité fut identique, il nous suffira de rappeler aux sportifs cadurciens et en particulier aux anciens stades-tes le dernier match si pathétique stade Cadurcien-Club Athlétique-Vil-leneuvois, où après une partie magni-fique et alors qu'ils tenaient la vic-toire, les cadurciens furent battus de 4 à 3 par un drop-goal. Huit ans après, les représentants des deux villes vont se rencontrer à nouveau.

Qu'advient-il, et quel sera le ré-sultat du match ? On nous affirme qu'avec les rentrées de Brassens et de Chasteing, l'équipe de l'Aviron se-rait dimanche au grand complet mas que la ligne d'avants moins en forme qu'en début de saison, donne-rait de gros soucis aux dirigeants de l'A. C. Quant à nous bien que parta-geant cette idée, nous croyons que cette belle forme ne saurait être per-due à jamais et que les forwards Ca-durciens auront à cœur dimanche de détruire une légende lancée un peu trop vite. Quoiqu'il en soit l'incerti-tude du résultat n'est pas pour dimi-nuer l'intérêt de la partie, et nous croyons qu'il y aura dimanche au stade de l'Île, bien plus de specta-teurs qu'il n'y en eût jamais.

Pendant que leurs aînés lutteront ici, l'équipe (2) ira à Souillac match-er l'équipe première de l'Union sportive Souillagaise.

Probité

Un portefeuille contenant une cer-taine somme d'argent a été trouvé par le jeune René Fraysse, âgé de 12 ans, élève de l'école publique de la rue Président Wilson, qui s'est em-pressé de déclarer sa trouvaille au commissariat de police. Nos félicita-tions à l'honnête enfant.

